

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**CHENAL DE SAINT-SEURIN**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET (17120)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Moulin à eau	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Moulin à eau non mentionné sur le Scan Littoral mais repérable avec quasi-certitude sur l'Ortho Littorale V2. Numérisation côté aval du moulin. Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

